



Liste des conventions portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales relevant des articles L. 225-87 et L. 225-39 du Code de commerce

Exercice 2010

▪ **Conventions nouvelles :**

Accords divers :

Avenant n°3 au contrat de cession et d'acquisition d'actions et de comptes courants du 6 janvier 2009 entre M. Jean-Benoît GILLIG et GAUMONT, en présence de Léonis Productions, signé le 27 janvier 2010 modifiant l'article 2 de l'avenant n°2.

Avenant n°4 au contrat entre GAUMONT et VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP (ex GLOW ENTERTAINMENT GROUP) signé le 10 mars 2010 sur la prorogation de la durée du contrat au 31 janvier 2012.

Convention de prêt rémunéré au taux égal au taux Eonia moyen mensuel passée le 20 décembre 2010 entre GAUMONT et GAUMONT TELEVISION.

Conventions d'assistance de gestion :

Avenant n°1 à la convention d'assistance du 6 juillet 2007 entre GAUMONT et ARKEION FILMS signé le 1^{er} mars 2010.

Convention d'assistance de gestion passée le 2 juin 2010 entre GAUMONT et ALPHANIM. La rémunération de Gaumont correspond aux salaires et accessoires du personnel mis à disposition.

Son avenant n°1 signé le 1^{er} octobre 2010 étendant l'assistance de GAUMONT aux domaines juridique et musical.

Avenant n°1 à la convention d'assistance entre GAUMONT et PRESTATIONS ET SERVICES signé le 1^{er} octobre 2010 avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Avenant n°1 à la convention d'assistance entre GAUMONT et GAUMONT INTERNATIONAL signé le 1^{er} octobre 2010 avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Avenant n°1 à la convention d'assistance entre GAUMONT et FOREST signé le 1^{er} octobre 2010, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Avenant n°1 à la convention d'assistance entre GAUMONT et EDITIONS LA MARGUERITE signé le 1^{er} octobre 2010 avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Avenant n°1 à la convention d'assistance entre GAUMONT et LES FILMS DU DAUPHIN signé le 1^{er} octobre 2010 avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Avenant n°1 à la convention d'assistance entre GAUMONT et LES FILMS DU LOUP signé le 1^{er} octobre 2010 avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Avenant n°6 à la convention d'assistance entre GAUMONT et GAUMONT VIDEO signé le 1^{er} octobre 2010 avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Avenant n°2 à la convention d'assistance entre GAUMONT et ARKEION FILMS signé le 1^{er} octobre 2010, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Avenant n°1 à la convention d'assistance entre GAUMONT et LEONIS PRODUCTIONS signé le 1^{er} octobre 2010, avec effet au 1^{er} janvier 2010 (paiement trimestriel).

Accord de domiciliation :

Accord de domiciliation du 1^{er} mars 2010 au siège de GAUMONT de la SAS ARKEION FILMS.

Mises à disposition de locaux :

Avenant n°1 à la mise à disposition de bureaux par GAUMONT à GAUMONT VIDEO signé le 1^{er} octobre 2010.

Avenant n°1 à la mise à disposition de bureaux par GAUMONT à LEONIS PRODUCTIONS signé le 1^{er} octobre 2010.

Avenant à la mise à disposition de bureaux par GAUMONT à EDITIONS LA MARGUERITE signé le 30 septembre 2010.

Avenant à la mise à disposition de bureaux par GAUMONT à GAUMONT INTERNATIONAL signé le 30 septembre 2010.

- **Conventions qui se sont poursuivies :**

Accords divers :

Accord général entre GAUMONT et GAUMONT VIDEO en date du 31 mars 2003 aux termes duquel GAUMONT confie à GAUMONT VIDEO l'édition sur support vidéocassettes ou DVD les films du catalogue GAUMONT du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2006 et tacitement renouvelable pour des périodes d'une année, moyennant le paiement par GAUMONT VIDEO d'une redevance sur chiffre d'affaires net facturé hors taxes.

Mise à disposition d'un salarié à GAUMONT PATHE ARCHIVES pour en assurer la Présidence. Cette mise à disposition a été renouvelée pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Convention de prêt rémunéré d'un intérêt égal au taux moyen mensuel du marché monétaire passée le 27 juillet 2004 entre GAUMONT et la SCI FOREST, prorogée jusqu'au 31 décembre 2012.

Contrat de liquidité passé le 7 novembre 2005 jusqu'au 31 décembre 2005, prorogé par tacite reconduction par périodes successives identiques de 12 mois, entre GAUMONT, CINE PAR, ODDO & Cie Entreprise d'Investissement et ODDO CORPORATE FINANCE, moyennant une rémunération fixe annuelle de gestion de 30 000 € H.T. Son avenant signé le 5 novembre 2008, suite à l'apport complémentaire de CINE PAR de 100 000 €. Ce contrat a été résilié le 30 juin 2010.

Avenant n°2 passé le 10 janvier 2006 entre GAUMONT et EDITIONS LA MARGUERITE, suite à l'accord général du 18 décembre 1987 relatif à l'édition des musiques originales en vue de la sonorisation des films, modifiant l'intéressement dû à Gaumont.

Convention conclue le 18 mars 2008 entre GAUMONT et GLOWRIA, société contrôlée par Netgem, concernant l'exploitation en VOD, en France et dans les Dom-Tom, des films récents et d'une centaine de titres du catalogue. Les droits non exclusifs sont cédés à Glowria jusqu'au 30 décembre 2009.

Avenant n°1 signé le 8 octobre 2008 entre GAUMONT et GLOWRIA concernant l'extension à la Netbox.

Avenant n°2 signé le 24 septembre 2008 entre GAUMONT et GLOWRIA.

Avenant n°3 signé le 18 mars 2008 entre GAUMONT et GLOWRIA, devenue GLOW ENTERTAINMENT GROUP, signé le 5 mai 2009 portant sur l'ajout de services VOD.

Contrat de cession et d'acquisition d'actions et de comptes courants signé le 6 janvier 2009 entre M. Jean-Benoît GILLIG et GAUMONT par lequel M. Gillig cède à Gaumont 3 265 actions de la société Léonis Productions.

Son avenant n°1 signé le 3 novembre 2009 portant sur le paiement par avance par Gaumont à M. Jean-Benoît Gillig au titre du complément de prix d'acquisition.

Son avenant n°2 signé le 16 décembre 2009 portant sur le paiement par avance par Gaumont du complément de prix d'acquisition destiné à la réalisation de l'augmentation du capital de Léonis Productions.

Conventions d'assistance de gestion :

Convention d'assistance passée le 2 janvier 2002 entre GAUMONT et PRESTATIONS ET SERVICES (ex GAUMONT INTERNATIONAL), modifiée par avenant n°1 du 1^{er} octobre 2010.

Convention d'assistance passée le 2 janvier 2002 entre GAUMONT et GAUMONT VIDEO (ex S.E.C. PALACE), modifiée par avenant n°6 du 1^{er} octobre 2010.

Convention d'assistance passée le 2 janvier 2002 entre GAUMONT et GAUMONT INTERNATIONAL (ex S.C.T.I), modifiée par avenant n°1 du 1^{er} octobre 2010.

Convention d'assistance renouvelable passée le 2 janvier 2002 entre GAUMONT et SCI FOREST.

Convention d'assistance renouvelable passée le 2 janvier 2002 entre GAUMONT et EDITIONS LA MARGUERITE, modifiée par avenant n°1 du 1^{er} octobre 2010.

Convention d'assistance passée le 2 janvier 2002 entre GAUMONT et LES FILMS DU DAUPHIN, modifiée par avenant n°1 du 1^{er} octobre 2010.

Convention d'assistance passée le 2 janvier 2002 entre GAUMONT et LES FILMS DU LOUP, modifiée par avenant n°1 du 1^{er} octobre 2010.

Convention d'assistance passée le 19 avril 2007 entre GAUMONT et GAUMONT MUSIQUES, modifiée par avenant n°1 du 1^{er} octobre 2010.

Convention d'assistance passée le 6 juillet 2007 entre GAUMONT et ARKEION FILMS.

Convention d'assistance passée le 21 juillet 2004 entre GAUMONT et GAUMONT PATHE ARCHIVES. Cette convention a été renouvelée le 30 novembre 2007, pour une période quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Convention d'assistance passée le 6 janvier 2009 entre GAUMONT et LEONIS PRODUCTIONS.

Baux et mises à disposition de locaux :

Bail passé le 11 décembre 2003 entre GAUMONT et EUROPALACES, devenue LES CINEMAS GAUMONT PATHE, pour les locaux 30, place d'Italie Paris (75013).

Lettre accord passée le 16 juillet 2007 entre GAUMONT et GAUMONT VIDEO pour la mise à disposition de bureaux meublés situés au troisième étage de l'immeuble sis à Neuilly (92200) pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes égales à compter du 16 juillet 2007. Accord modifié par avenant n°6 du 1^{er} octobre 2010.

Sous-bail commercial passé le 17 juin 2008 entre GAUMONT et ARKEION FILMS pour les locaux sis à Neuilly (92200), 10-12 rue de Chartres. Ce contrat a pris fin le 28 février 2010.

Lettre accord du 18 février 2009 entre GAUMONT et LEONIS PRODUCTIONS pour la mise à disposition de bureaux meublés situés au 1er étage de l'immeuble sis à Neuilly (92200), 9 rue Montrosier et 11bis rue du Midi, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes égales à compter du 18 février 2009.

Accords de domiciliation, au siège de GAUMONT, des sociétés suivantes :

CINE PAR SAS (Nicolas Seydoux, Président)

EDITIONS LA MARGUERITE SARL (Sidonie Dumas, Gérante)

SCI FOREST (Sidonie Dumas, Gérante)

GAUMONT VIDEO SNC (Sidonie Dumas, représentante de Gaumont, gérante)

GAUMONT INTERNATIONAL SARL devenue GAUMONT TELEVISION (Sidonie Dumas, Gérante)

GAUMONT MUSIQUES SAS (Sidonie Dumas, représentante de Gaumont, présidente)

PRESTATIONS ET SERVICES SARL (Sidonie Dumas, Gérante)

Conventions de compte courant avec les sociétés :

FOREST, EDITIONS LA MARGUERITE, FILMS DU DAUPHIN, PRESTATIONS ET SERVICES, LES FILMS DU LOUP, GAUMONT VIDEO, GAUMONT INTERNATIONAL, GAUMONT PATHÉ ARCHIVES, ARKEION FILMS, GAUMONT MUSIQUES, LEONIS PRODUCTIONS